

HV/ad
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-18 du 21 Janvier 1977

portant création d'un comité chargé de la
mise en pratique des mesures sociales
annoncées le 31 décembre 1976.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret N° 77-1 du 7 janvier 1977, portant déblocage total des
rémunérations correspondant aux avancements ;

SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révo-
lution Populaire du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er..- Il est créé un comité chargé de la mise en pratique des
mesures sociales annoncées le 31 décembre 1976.

ARTICLE 2..- Ce comité est composé comme suit :

Président : le Ministre des Finances

Vice-Présidente : la Camarade HOUHOUGBE Célestine, Directrice du Budget

Membres : Camarades : - POGNON Lydie, Représentant le Ministre
de la Fonction Publique
et du Travail
- HONFO Florentin, Représentant la Direc-
tion de la Solde et de
la Dette Viagère
- VIGBE Prosper, Représentant la Direc-
tion du Trésor et de la
Comptabilité Publique

- ASSOGBA GUIDI Barthélémy (Représentant la Direction
- GBOVI André (de l'Institut National de
(la Statistique et de l'Ana-
(lyse Economique
- FRANCISCO Marius et (Représentant la Direc-
- GOUDJANOU Norbert (tion du Central Mécano-
(graphique
- MALAM IDI Abdoulaye Représentant la Banque
Commerciale du Bénin
- HOUNTOMEY Justin Représentant la Banque
Béninoise pour le Déve-
loppement
- AVOSSEVOU Etienne Représentant l'Office des
Postes et Télécommunica-
tions
- LIADI Maguidi et (Représentant la Direc-
GNACADJA Ludger (tion de la Topographie
(et du Cadastre
- GOMEZ Apollinaire et (Représentant la Direction
BABA-MOUSSA Amanatou (des Domaines, de l'Enre-
(gistement et du Timbre
- ADISSOT Constant et (Représentant la Direction
- KUDZU Clément (des Impôts
- GOUDALO Joseph et (Représentant les Comités
- VILON-GUEZO Marcellin (de Défense de la Révolution
((C.D.R.) de Cotonou I et II
- BALLE Thomas et (Représentant l'Union des
d'ALMEIDE Justin (Syndicats des Travailleurs
(du Bénin (UNSTB)
- AHOUASSOU Théodore Représentant la Direction
de l'Habitat et de la
Construction
- MIKPONHOUE Symphorien Représentant le Ministre
chargé du Plan, de la
Statistique et de la Coor-
dination des Aides Exté-
rieures
- BIO Daniel Représentant la Direction
des Marchés Publics

- DAN Vincent Représentant l'Université
 Nationale du Bénin
- IDRISSOU Arouna et (Représentant le Président
ONODJE Kayossi (de la République.

ARTICLE 3.- Le comité a pour tâches :

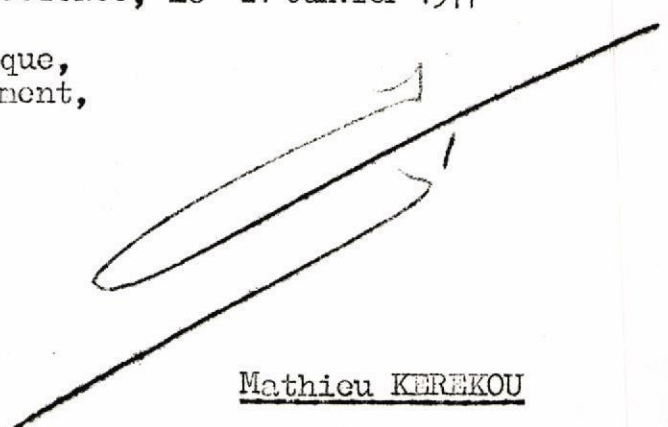
- de tout mettre en oeuvre pour que les mesures de déblocage partiel prises en décembre 1975 soient appliquées à tous les intéressés, au plus tard en juin 1977,
- de tout mettre en oeuvre pour que le déblocage total soit effectif à compter du 28 février 1977,
- de recenser les propriétaires de maisons en location à Cotonou et Porto-Novo et établir les barèmes de location actuelle pour les différents types de maisons d'habitation,
- d'établir le revenu des impôts perçus au titre des loyers,
- de proposer un nouveau barème de loyers en tenant compte des recettes prévues au Budget National Exercice 1977 et de la nécessité de faire en sorte que les dernières mesures sociales profitent effectivement à tous les travailleurs,
- de proposer, pour chacune des tâches, les mesures immédiates à prendre pour son exécution immédiate.

ARTICLE 4.- Le comité doit déposer au Chef de l'Etat son rapport pour le 31 janvier 1977 et doit indiquer les mesures déjà prises par les autorités compétentes pour chacune des tâches définies dans le présent décret.

ARTICLE 5.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 21 Janvier 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Le Ministre de la Fonction
Publique et du Travail,



Adolphe BIAOU

AMPLIATIONS : PR 10 CS 6 CNR 4 SPD 4 SGG 4 MF-MFPT 10 autres Ministères 13 BN 2
Membres 30 DPE-DGAJL-INSAE 6 I.E.A.A. 4 I.E.F. 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FSJEP 4
JORPB 1.-